

1.575 cas de viols consommés en 2008 au Burundi, selon une ONG

PANA, 02/03/2009 Bujumbura, Burundi - Le centre "Seruka" (sortir de l'ombre, en langue nationale, le kirundi) a rendu public, lundi, à une semaine de la commémoration de la Journée internationale de la femme, un rapport faisant état de 1.575 victimes de violences sexuelles recensées en 2008, soit une moyenne de 131 cas par mois. Ces pratiques seraient en augmentation de 10% par rapport à la moyenne de 119 cas enregistrés par mois sur l'année 2007, précise-t-on du côté de l'unique centre spécialisé dans la prise en charge médicale et psychologique des personnes victimes de violences sexuelles au Burundi.

Depuis septembre 2003, date de son ouverture, jusqu'en décembre 2008, le centre a accueilli plus de 7.000 personnes victimes de violences sexuelles, fait encore savoir le rapport de "Seruka". Concernant le profil des victimes, 97% sont des femmes et des filles mineures, peut-on toujours lire dans le rapport. Pour la même année 2008, le centre a également accueilli 54 victimes masculines de violences sexuelles dont 6 d'entre eux étaient des hommes mariés. Au sujet des relations entre la victime et l'agresseur, le centre fait, en outre, savoir que presque les 2/3 des agresseurs sont des civils connus de la victime, comme certains membres de la famille, les voisins, les domestiques ou encore les enseignants. Le nombre d'agresseurs en uniforme a, par contre, diminué avec le retour progressif au calme dans le pays, trouve encore "Seruka". En 2008, le délai de 72 heures a été respecté par la plupart des victimes qui se sont présentées au centre pour recevoir la prophylaxie post-exposition complète, surtout les anti-rétroviraux (ARV) contre la transmission du VIH/SIDA, mais aussi la pilule du lendemain, les vaccins contre l'hépatite B et le tétanos ainsi que le traitement contre les infections sexuellement transmissibles. S'agissant des grossesses dues au viol, le centre a enregistré 44 victimes, ce qui représente 2,5% des cas notifiés en 2008. D'après les recherches de "Seruka", les violences sexuelles sont aujourd'hui encore au Burundi un sujet tabou à cause d'une tradition fermée sur les sujets d'ordre sexuel. Les victimes ne dénoncent pas le crime et refusent de porter plainte par peur du rejet ou de la stigmatisation, par manque de preuves et par crainte de faire face à un système qui reste indifférent aux violences sexuelles. Du côté des pouvoirs publics, le sénateur, Jean-Marie Rugira et président du réseau des parlementaires en population et développement, pour sa part, s'est félicité du nouveau code pénal burundais qui a durci les sanctions allant de 20 à 30 ans d'emprisonnement suivant la gravité du crime de viol.